

ASSURANCE VACANCES ULYSSE



L'assurance en plus facile.

Les +

- **Annulation pour toutes causes justifiées**
- Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle
- Avion manqué
- Garantie Retour impossible incluse
- **Une couverture étendue et adaptée pour les déplacements sportifs ou à thème**
- La possibilité de mettre jusqu'à 9 personnes par contrat

Les tarifs

Tarifs TTC par personne pour des séjours jusqu'à 31 jours

Prix du voyage moyen par personne*	Multirisque	Annulation
Jusqu'à 350 €	31 €	16 €
De 351 € à 700 €	44 €	27 €
De 701 € à 1 200 €	63 €	40 €
De 1 201 € à 2 000 €	87 €	60 €
De 2 001 € à 16 000 €**	6 %	4 %
Extension Sports et Loisirs	+ 25 €	-
Extension pour les séjours jusqu'à 92 jours (tarifs TTC par personne et par jour supplémentaire au-delà des 31 premiers jours)	France	+ 1 €
	Europe et bassin méditerranéen	+ 2 €
	Reste du monde	+ 4 €

* La prime par personne est déterminée selon le prix moyen du voyage (exemple : 2 adultes à 800 € par personne et 1 enfant à 300 €, soit un prix moyen de 633 € par personne = une prime conseillée de 40 € par personne en Multirisque).

** Prime en % du prix du voyage TTC par personne.

Infos +

Durée maximum du séjour **92 jours**
Nombre d'assurés par contrat **9 personnes maximum** (de moins de 75 ans le jour de la souscription)
Territorialité **monde entier** (sauf stipulation contraire)

Toutes les réponses à vos questions

Service Conseil Clients du lundi au vendredi, de 9h à 18h

01 73 03 41 18

information@aprilvoyage.com

IMPORTANT

- ✓ Le contrat doit être souscrit au plus tard la veille du départ
- ✓ L'extension Sports et Loisirs doit être souscrite simultanément à la Multirisque.
- ✓ Sur un même contrat, tous les assurés doivent avoir souscrit la même formule.
- ✓ **Visa** : Pour les voyages en Russie, Biélorussie et Ukraine, une attestation d'assurance originale est nécessaire pour l'obtention du visa. Vous pouvez la demander en nous contactant au 01 73 03 41 18 ou par e-mail : information@aprilvoyage.com.

Les garanties

MONTANTS TTC MAXIMUM PAR PERSONNE		Multirisque	Annulation	Sports et loisirs
ANNULATION DE VOYAGE				
<ul style="list-style-type: none"> • Maladie, accident ou décès 	<ul style="list-style-type: none"> • 16 000 € / personne et 40 000 € / événement • Aucune franchise 	■	■	
<ul style="list-style-type: none"> • Annulation en toutes causes justifiées • Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle survenant à destination • Annulation en cas de faillite de la compagnie aérienne • Annulation en cas de grève du personnel de la compagnie aérienne 	<ul style="list-style-type: none"> • Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne 			
<ul style="list-style-type: none"> • En cas de défaut ou d'excès de neige • Contre-indication médicale de pratiquer une activité à thème 	<ul style="list-style-type: none"> • Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne 			■
VOL MANQUE		■	■	
RETARD AERIEN > 4 heures		■		
BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS				
<ul style="list-style-type: none"> • Vol, destruction totale ou partielle, perte ↳ Franchise uniquement en cas de dommage aux valises • Frais de reconstitution des documents d'identité • Retard de livraison des bagages > 12 heures 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 000 € / personne et 10 000 € / événement • 50 € / valise • 150 € / personne • Indemnité forfaitaire de 150 € / personne 	■		
<ul style="list-style-type: none"> • Dommages accidentels et vol du matériel de sports ou de loisirs ↳ Franchise • Bris ou vol du matériel de sport personnel (frais de location) • Remboursement en cas de perte ou de vol du forfait d'activité ↳ Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 000 € / personne • 10 % du montant indemnisé (50 € minimum) • 8 jours (150 € / personne maximum) • 300 € / personne • 1 journée 			■
FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR				
<ul style="list-style-type: none"> • Suite à un retour anticipé • Suite à un rapatriement médical 	<ul style="list-style-type: none"> • Prorata temporis • Valeur du voyage initial 	■		
<ul style="list-style-type: none"> • Interruption de l'activité de sports ou de loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> • Prorata temporis (400 € maximum) 			■
INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE		■		
RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVÉE A L'ETRANGER				
<ul style="list-style-type: none"> ↳ Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 000 000 € maximum / événement • 75 € / sinistre 	■		
<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité civile sport ↳ Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> • 300 000 € maximum / événement • 150 € / sinistre 			■
RETOUR IMPOSSIBLE				
<ul style="list-style-type: none"> ↳ Franchise 	<ul style="list-style-type: none"> • 10 % du montant du voyage / nuit / pers. avec un mini. de 50 € (maxi. 5 nuits) • 1 nuit 	■		
ASSISTANCE RAPATRIEMENT				
<ul style="list-style-type: none"> • Transport / Rapatriement • Retour des membres de la famille ou de 2 accompagnants • Présence hospitalisation • Prolongation de séjour • Frais médicaux à l'étranger • Urgences dentaires ↳ Franchise frais médicaux et urgences dentaires • Rapatriement du corps • Frais funéraires 	<ul style="list-style-type: none"> • Frais réels • Billet retour + taxi • Billet aller-retour et 80 € / jour (maxi. 10 jours) • 80 € / jour (maximum 10 jours) • 150 000 € / personne • 160 € / personne • 30 € / personne / événement • Frais réels • 2 500 € / personne 	■		
RETOUR ANTICIPE				
<ul style="list-style-type: none"> • En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la garde d'enfant ou du remplaçant professionnel • En cas d'attentat survenant à destination • En cas de sinistre au domicile 	<ul style="list-style-type: none"> • Billet retour + taxi • Billet retour + taxi • Billet retour + taxi 	■		
ASSISTANCE VOYAGE				
<ul style="list-style-type: none"> • Avance de la caution pénale • Prise en charge des honoraires d'avocat • Frais de recherche et de secours en mer et en montagne • Avance de fonds en cas de vol, perte ou destruction des papiers • Envoi de médicaments 	<ul style="list-style-type: none"> • 15 000 € / personne • 3 000 € / personne • 7 500 € / personne • 1 500 € / personne • Frais d'envoi 	■		
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de recherche et de secours en mer et en montagne • Frais de secours sur piste de ski balisée • Frais de caisson pour la plongée sous-marine 	<ul style="list-style-type: none"> • 15 000 € / personne • Frais réels • Frais médicaux à hauteur de 150 000 € / pers. 			■

IA1 - 85001 (TC) - v04.2017 - CSU - Document non contractuel - L'ensemble des marques, logos, chartes graphiques et argumentaires commerciaux d'APRIL International Voyage présents dans le document, sont déposés et sont la propriété d'APRIL International Voyage. Toute reproduction, partielle ou totale desdits éléments et textes de toute nature, est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires.

april international | voyage

TSA 30780
92679 COURBEVOIE CEDEX
Tél : 01 73 03 41 18
www.aprilvoyage.com

S.A. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS
sous le n°07 028 567 (ww.orias.fr)
Autorité de Contrôle des Prudential et de Résolution - 61 rue Taitbout - 75436 Paris cedex 09



L'assurance en plus facile.